

Bulletin d'information sur les pesticides

N°4 - Juillet 2021

Actualités juridictionnelles



Photo credit : Alberto Davide Lorenzi, Prosecco Valley (CC)

Italie : Un référendum communal anti-pesticides contesté. **Les producteurs viticoles déboutés**

[Suite aux demandes](#) de citoyens et de nombreuses associations, la petite ville de Conegliano, en Vénétie, au Nord-Est de l'Italie, a organisé en 2018 un referendum sur l'interdiction de tous les pesticides de synthèse dans la municipalité.

Mais au sein de cette région, grande productrice du fameux *Prosecco* (vin blanc italien effervescent), les revendications environnementales et sanitaires semblent vite se heurter aux intérêts économiques de l'agriculture industrielle et les grandes associations de producteurs viticoles (1) ont contesté la validité du référendum "Conegliano sans pesticides", d'abord auprès du ministère de l'intérieur, puis avec un second recours extraordinaire, auprès du Président de la

République italienne. Ce dernier a délégué la décision au Conseil d'État. Dans sa [décision du 20 mai 2021](#), le Conseil d'État italien rejette le recours des producteurs et soutient la légalité du référendum de Conegliano.

La ville de Conegliano n'est pas la première en Italie à prendre une telle initiative. Quelques années plus tôt, en 2014 au Sud-Tyrol, la commune de Malles Venosta organisait un [referendum](#) pour l'interdiction des pesticides dans les espaces publics et privés de la ville. Le taux de participation a atteint 69 % et 76 % des votants se sont prononcés en faveur de cette interdiction. En conséquence, la maire de la commune, Ulrich Veith, a instauré un périmètre de 50 mètres sans pesticides autour des habitations, ce qui équivaut à une interdiction totale, vu la petite taille des parcelles (2,5 à 3 ha en moyenne) et Malles Venosta devenait la [première commune européenne sans pesticides](#). Comme en Vénétie, l'économie de la région repose en grande partie sur l'agriculture (production fruitière) et sur le tourisme. Un quart du total de la production de l'Union européenne de pommes provient du Sud-Tyrol. Les poursuites judiciaires contre la commune et les [défendeurs du referendum](#) se sont multipliées, avec le soutien du conseiller en agriculture de la Province, Arnold Schuler. Jusqu'à présent, tous les jugements ont été favorables à la commune, mais certains recours ne sont pas encore jugés et les derniers agriculteurs conventionnels de la région misent encore sur une issue positive pour ne pas tenir compte de la nouvelle réglementation communale.

Le refus du Conseil d'Etat d'invalider le referendum sur l'interdiction des pesticides de Conegliano conforte les initiatives anti-pesticides des municipalités et collectivités locales européennes. Celles-ci sont de plus en plus souvent amenées à se positionner sur l'utilisation de ces substances chimiques sur leurs territoires. Par conviction personnelle des élus ou en réponse aux pressions exercées par leurs administrés, une prise de conscience des dangers des pesticides semble émerger au sein de nombreuses communes.

- (1) Les deux recours émanaient des trois plus importantes associations d'agriculteurs d'Italie (*Federazione provinciale Coldiretti Treviso*, *C.I.A.-Confederazione italiana agricoltori Treviso*, et *Confagricoltura Treviso*), en collaboration avec les deux plus grosse appellations d'origine contrôlée de Prosecco (*Consorzio di tutela DOPG prosecco* et *Consorzio di tutela del vino prosecco Conegliano e Valdobbiadene*).

[Retour au site de Justice Pesticides](#)